



Sinistre non assuré mais victime

Par **Idyr**, le **08/07/2019** à **13:18**

Bonjour, alors je vis un moment compliqué.

J'ai effectué le 27/06 un devis d'assurance, il m'ont expliqué que si j'étais en accord avec leurs propositions je devais envoyer tous les documents (rib, carte grise etc..), chose que j'ai fait le 02/07. J'ai été sans réponse de leurs part jusqu'à ce jour, le lundi 08/07, me disant : on ne peut pas vous assurer, vous avez été sans assurance pendant plus de 4 mois, cela ne rentre pas dans nos conditions (assurances vtc).

De ce fait, samedi 06/07 j'ai été victime d'un accident, étant à l'arrêt au feu rouge un véhicule m'a fortement percuté, j'ai effectué le constat, je suis 100% victime. Qu'est-ce que je dois faire à présent? Comment faire recours ? Comment me faire rembourser vu que l'assurance n'a pas accepté mon dossier comme convenue.. est-ce que je risque l'amende allant jusqu'à 3700€ vu que j'étais censé être assuré par l'assurance vu que j'avais envoyé les documents ?
Merci

Par **Chaber**, le **08/07/2019** à **15:34**

bonjour

S'il n'y a pas eu intervention des forces de l'ordre vous ne risquez pas d'amende pour défaut d'assurance.

Non responsable vous avez un recours contre votre adversaire pour être indemnisé;

Rapprochez vous d'un expert indépendant (Recours direct) qui peut intervenir pour votre compte